

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1er décembre 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier d'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain dépendant d'une propriété située 9, rue Michel Servet à Décines Charpieu et appartenant à monsieur et madame Clavel.

Ce terrain, qui couvre une superficie de 90 mètres carrés à détacher de deux parcelles cadastrées sous les numéros 110 et 112 de la section CO, serait nécessaire à l'élargissement de ladite voie.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, monsieur et madame Clavel accepteraient de céder gratuitement la bande de terrain leur appartenant. En contrepartie, la Communauté urbaine araserait les buttes de terre et construirait un mur de soutènement. Les travaux incombant à la Communauté urbaine ont été estimés à 80 000 F ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Où l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique d'acquisition à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits du budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 615 231 - fonction 064.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,